

Institut de Formation aux Métiers de la Santé du CHU de NIMES
Rue du Professeur Henri Pujol
30029 NIMES Cedex 9
Tél : 04.66.68.53.00
Mail : ifms.administration@chu-nimes.fr



Concours IADE 2026

Modalités & Règlement



SOMMAIRE

- Conditions générales d'admissionpage 4
- L'inscription au concours.....page 5
- L'envoi du dossierpage 6
- Calendrier du concours.....page 7
- Modalités du concours liste Droit Communpage 8
- Aménagement d'épreuvepage 9
- Pièces à fournir liste droit communpage 10
- Modalités du concours liste Droits Spécifiquespage 11
- Pièces à fournir liste Droits Spécifiquespage 11
- Confirmation de placepage 12
- Droit de report.....page 12
- Rentrée scolairepage 13
- Coût formation / financementpage 13
- Annexe 1.....page 14
- Annexe 2.....page 15
- Annexe 3.....page 16

Un concours est organisé pour l'accès l'école d'Infirmier Anesthésiste (IA) du C.H.U de Nîmes.

Les candidats souhaitant s'inscrire au concours, doivent le faire uniquement à partir du site internet de l'IFMS selon la procédure décrite dans la page suivante.

Nombre de places autorisées sur l'école d'IA de Nîmes : 20

Nombre de places ouvertes à la sélection 2026

(mise à jour le 27/10/2025) :

- Liste 1 droit commun : 14

- Liste 2 droits spécifiques : 1

Veillez à bien lire le présent document avant de vous inscrire.

**LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DU 10 DECEMBRE 2025 AU 31 JANVIER 2026,
le cachet de la poste faisant foi.**

**L'inscription est effective si et seulement si le dossier comprend la totalité des
pièces demandées dans le respect des délais d'inscription.**

IMPORTANT

Une adresse email personnelle est **indispensable** pour toute la durée de la sélection, permettant de vous informer de la réception de votre dossier d'inscription (non contractuel).

Seuls les candidats ayant transmis, au plus tard le 31 Janvier 2026, un dossier complet, recevront une convocation aux épreuves.

En cas de non réception de cette convocation 10 jours avant l'épreuve, le candidat est invité à contacter l'IFMS par mail : ifms.administration@chu-nimes.fr

Les candidats inscrits à la présente sélection s'engagent à passer les épreuves correspondant à leur liste d'inscription organisées par l'IFMS, y compris en cas de nécessité de reprogrammer une ou plusieurs épreuves. En cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves, les candidats ne pourront se prévaloir **d'aucun préjudice**.

Les informations indiquées par le candidat doivent être valables pendant toute la période du concours. Il lui appartient en cas de modification d'en informer l'IFMS par **mail**.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Liste Droit Commun

- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier(e) ou d'un titre permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier(e).

ET

- Avoir exercé deux années la profession d'infirmier(e) en équivalent temps plein au 1^{er} janvier de l'année du concours.

ET

- Avoir acquitté les droits d'inscription.

L'INSCRIPTION AU CONCOURS

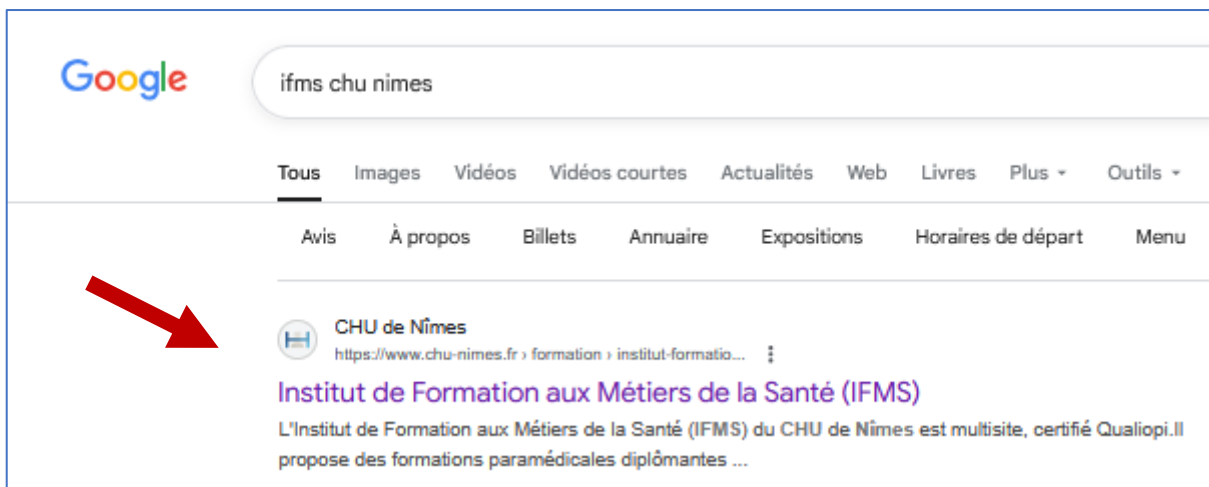
**La pré-inscription sur internet est obligatoire.
En son absence, aucune inscription ne sera validée.
Veillez à bien lire le présent document avant de vous inscrire.**

Procédure de pré-inscription en ligne :

Avant toute chose, les candidats doivent **obligatoirement** créer une adresse de messagerie selon le modèle ci-dessous :

nom de naissance-prénom@gmail.com (ex : dupondmarie@gmail.com
ou dupondmarie+chiffre si l'adresse n'est pas disponible)

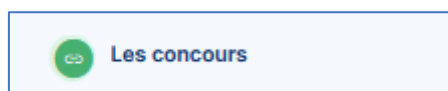
Sur Google, taper dans la barre de recherche : ifms chu nimes, puis cliquer sur le 1^{er} résultat proposé :



Sur la page d'accueil :



Descendre en bas de page puis cliquer sur :



A compter du 10/12/2025, vous devrez cliquer sur la ligne correspondant au concours IADE 2026 (qui sera colorée en vert)



DIPLOME D'INFIRMIER ANESTHESISTE

Concours IADE 2026 (Pas ouvert)

Mercredi 11 Mars 2026
Période d'inscription : 10/12/2025 au 31/01/2026

A red arrow points to the text 'Concours IADE 2026 (Pas ouvert)'.

Vous serez alors invité(e) à créer votre compte avant de réaliser votre pré-inscription en ligne

Compléter le formulaire de pré-inscription. Les champs marqués d'un astérisque rouge sont obligatoires. Enregistrer en fin de saisie.

Finalisation de l'inscription :

- A la fin de la saisie du formulaire, ne pas oublier d'enregistrer.
- Le formulaire au format PDF sera alors automatiquement envoyé sur votre messagerie (dans le cas contraire, vérifier vos courriers indésirables).
- Imprimer le formulaire.
- Le formulaire daté et signé en bas de page et les pièces justificatives demandées ci-après constituent l'intégralité du dossier qui doit être envoyé **exclusivement en recommandé avec accusé de réception (R.A.R)** selon les modalités indiquées ci-dessous.
- **N'utiliser ni agrafe, ni ruban adhésif sur vos documents.**

L'ENVOI DU DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION EN R.A.R

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au : **31 Janvier 2026 (cachet de la poste faisant foi)**.

- Le candidat doit fournir la totalité des pièces demandées.
- Aucun dossier ne peut être déposé à l'IFMS sans passer par un envoi postal en **Recommandé avec Accusé de Réception** (tout autre forme d'envoi : lettre simple, lettre suivie.... ne sera pas accepté)
- Le dossier doit comporter le formulaire d'inscription à télécharger suite à la pré-inscription en ligne, ainsi que les justificatifs correspondant à la situation du candidat.

Dossier à adresser à l'adresse suivante :

**INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE
Concours IADE 2026
Rue du Professeur Henri Pujol - 30029 Nîmes Cedex 9**

**Le candidat est responsable de l'exhaustivité de son dossier.
Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux modalités
d'envoi ci-dessus sera rejeté.**

**Aucun complément de dossier ne sera accepté après le
31/01 2026.**

**Les droits d'inscription seront acquis et ne feront
l'objet d'aucun remboursement quel que soit le motif.**

AMENAGEMENT D'ÉPREUVE

Les candidats aux épreuves de sélection présentant un handicap, peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves.

Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées et en informent l'école.

L'IFMS accepte les demandes de majoration de temps des épreuves et l'impression des sujets en format A3 uniquement. Toute demande d'aménagement rédigée pour préparer un concours autre que celui qui nous concerne ne pourra être considérée comme valable. Le document devra faire apparaître « concours IADE 2026 ».

CALENDRIER DU CONCOURS

Inscriptions au concours	Du 10 Décembre 2025 au 31 Janvier 2026 (cachet de la poste faisant foi) Pré-inscription en ligne depuis le site internet du CHU de Nîmes puis envoi du dossier complet par voie postale en R.A.R. à l'institut.
Epreuve écrite d'amissibilité	11 Mars 2026 à 14h00
Affichage des résultats d'admissibilité	30 Mars 2026 à 14h00 Dans les locaux de l'IFMS En ligne depuis le site internet de l'IFMS
Epreuve orale d'admission	04 et 05 Mai 2026 Dans les locaux de l'IFMS
Jury d'admission	07 Mai 2026 à 11h00
Affichage des résultats d'admission	07 Mai 2026 à 16h00 Dans les locaux de l'IFMS En ligne depuis le site internet de l'IFMS
Date limite de confirmation de place	17 Mai 2026 jusqu'à 23h59 (heure de Paris)

Tout courrier ou convocation fait l'objet d'un envoi simple par le service postal Maileva ; si le candidat ne reçoit pas sa convocation 10 jours avant l'épreuve d'admissibilité et/ou d'admission, il lui appartient de contacter l'I.F.M.S par mail : ifms.administration@chu-nimes.fr. Sans manifestation de sa part, le candidat ne pourra se retourner contre l'Institut.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

MODALITES DU CONCOURS

LISTE DROIT COMMUN

Les épreuves évaluent les connaissances professionnelles des candidats et leur aptitude à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier(e) Anesthésiste.

Elles comprennent :

- **Epreuve écrite d'admissibilité :**

Elle permet d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'Etat d'infirmier(e), ainsi que ses capacités rédactionnelles.

Durée de l'épreuve : 2h00.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne.

La liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles est affichée à l'école et sur le site internet de l'IFMS. Chaque candidat reçoit une notification par courrier de ses résultats.

- **Entretien individuel d'admission :**

L'épreuve orale d'admission permet d'apprécier les capacités du candidat :

- à décliner un raisonnement clinique et à gérer une situation de soins
- à analyser les compétences développées au cours de son expérience professionnelle
- à exposer son projet professionnel
- à suivre la formation

Elle consiste en un exposé (discussion avec le jury) précédée d'une préparation de durée identique.

Durée de l'épreuve : 40 min (dont 20 min de préparation).

Une note au moins égale à la moyenne est exigée.

La liste, par ordre alphabétique, des candidats admis en liste principale, est affichée à l'école et sur le site internet de l'IFMS.

La liste, par ordre de classement, des candidats admis en liste complémentaire, fait l'objet des mêmes modalités d'affichage.

PIECES A FOURNIR LISTE DROIT COMMUN

Pour se présenter au concours d'admission, les candidats doivent avoir déposé à l'institut, un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Formulaire de pré-inscription rempli en ligne, téléchargé et complété en bas de page.
- Une demande écrite de participation aux épreuves.
- Un curriculum vitae.
- Une copie des titres, diplômes ou certificats.
- Pour les infirmier(e)s diplômé(e)s d'État exerçant leur activité dans le secteur libéral, en plus du curriculum vitae détaillé, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice établi par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et de tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieurs à l'obtention du diplôme d'État d'infirmier(e).
- Un état des services avec justificatifs de l'ensemble de la carrière d'infirmier(e) diplômé d'État attestant un exercice professionnel équivalent temps plein à 24 mois minimum au 1er janvier de l'année du concours.
- Un certificat médical attestant que le candidat a subi les vaccinations obligatoires fixées par l'article L. 3111-4 du code de la santé publique (cf. Annexe 1 page 14 ci-jointe).
- Un document attestant le versement des droits d'inscription aux épreuves d'admission (cf. Annexe 2 page 15 ci-jointe).
- Une photocopie recto/verso d'une pièce attestant de votre état-civil : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour pour les candidats étrangers. **Attention, si vous êtes admis en formation, votre pièce d'identité doit obligatoirement couvrir la totalité de la formation. Dans le cas contraire, vous devrez en fournir une valable en vue de la diplomation.**
- Pour les titulaires du D.E.I., une copie de l'attestation d'inscription au conseil de l'Ordre Infirmier.
- Un chèque d'un montant de **100 euros**, il correspond à un droit global d'inscription aux épreuves de sélection. Ce chèque doit être libellé à l'ordre de **Régie IFMS – Centre de formation du CHU de NIMES** et porter le nom de naissance et le prénom du candidat au verso.

MODALITES DU CONCOURS

LISTE DROITS SPECIFIQUES

- **Entretien individuel d'admission (dans les mêmes conditions que pour les candidats de la liste Droit commun)**

Ces candidats sont dispensés des épreuves d'admissibilité.

Ils sont sélectionnés sur dossier et entretien par le jury d'admission.

Ils peuvent être dispensés de la validation d'une partie des unités d'enseignement par le directeur de l'école, après avis du conseil pédagogique. Ces dispenses sont accordées après comparaison entre la formation suivie par les candidats et les unités d'enseignement du diplôme d'État d'infirmier(e) anesthésiste.

Des compléments de formation peuvent être proposés par le directeur de l'école après avis du conseil pédagogique en fonction du cursus antérieur du candidat.

Peuvent être admis en formation dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil de l'école :

- les titulaires du diplôme d'État de sage-femme ;
- les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- les titulaires du diplôme d'État d'infirmier(e) ayant un diplôme reconnu au grade Master.

PIECES A FOURNIR

LISTE DROITS SPECIFIQUES

Les candidats doivent avoir déposé à l'institut, un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Fiche de pré-inscription téléchargée en ligne.
- Un curriculum vitae.
- Les titres et diplômes.
- Un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession (cf. Annexe 3 page 16 ci-jointe).
- Une lettre de motivation.
- Un chèque d'un montant de **100 euros**, il correspond à un droit global d'inscription aux épreuves de sélection. Ce chèque doit être libellé à l'ordre de **Régie IFMS – Centre de formation du CHU de NIMES** et porter le nom de naissance et le prénom du candidat au verso.

CONFIRMATION DE PLACE

Dans les 10 jours suivant l'affichage des résultats d'admission (soit le 17 Mai 2026 à 23h59-heure de Paris-dernier délai), le candidat doit confirmer sa place par courriel à l'école (morgane.didomenico@chu-nimes.fr). En l'absence de confirmation, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place sera proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Dans un second temps, les **candidats admis en liste complémentaire seront contactés directement selon l'évolution des désistements**. L'institut ne communique pas sur l'état d'avancement de la liste complémentaire.

DROIT DE REPORT

Les résultats du concours d'admission ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé.

Sont cependant prévues **des dérogations de droit** pour :

- Congé de maternité, d'adoption.
- Garde d'un enfant de moins de 4 ans.
- Rejet de demande de formation professionnelle ou de congé de formation ou de mise en disponibilité.
- Maladie ou événement grave.
- Les candidats ayant bénéficié d'un report de scolarité d'un an doivent confirmer par écrit leur entrée à l'école à la date de clôture des inscriptions, sous réserve, le cas échéant, de l'obtention ultérieure d'une prise en charge financière.
- Les élèves interrompant leurs études pour un congé de maternité ou d'adoption peuvent reprendre leurs études l'année suivante. Les enseignements théoriques et les stages validés leur restent acquis. Cette possibilité est également donnée, après avis du conseil technique, aux élèves interrompant leurs études pour motifs exceptionnels.

RENTÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'effectuera fin Septembre 2026 à l'IFMS du CHU de Nîmes. Les candidats admis en formation sont invités à consulter notre site internet durant l'été 2026 pour communication de la date précise.

COÛT FORMATION / FINANCEMENT

Les candidats sont informés que toute demande d'instruction de dossier TransitionPro ne sera effectuée qu'à l'issue de l'affichage des résultats d'admission. Pour autant, ils doivent démarrer la création de leur dossier sur la plateforme dès le 1^{er} trimestre 2026.

- Coût de la formation : **10 000€ par année de formation (tarif année 2025-2026 à titre informatif, susceptible de modification).**

- **Financement :**

Conditions spécifiques de prise en charge pour la formation IADE

Cette formation relève du financement de la formation continue des employeurs et ne sont pas pris en charge par la Région.

Salariés ou demandeurs d'emploi : pour connaître vos droits, veuillez contacter le service des ressources humaines de votre employeur ou votre agence France Travail.

- **Autofinancement.**

- **Attribution possible d'une bourse : demande à constituer auprès de la Région après confirmation de votre admission en formation.**

Le directeur coordonnateur général de l'IFMS,
Pierre-Yves PAQUET



Institut de Formation aux Métiers de la Santé
du CHU de NIMES
Tél : 04.66.68.53.00
Mail : ifms.administration@chu-nimes.fr



Annexe 1

CERTIFICAT MEDICAL

*A fournir par les candidats relevant
de la liste de Droit commun*

Je soussigné.e Docteur

suite à l'examen pratiqué ce jour, atteste que

.....

a subi les vaccinations obligatoires fixées par l'article L.3111-4 du code de la santé publique.

Fait à le.....

SIGNATURE :

CACHET



Institut de Formation aux Métiers de la Santé
du CHU de NIMES
Tél : 04.66.68.53.00
Mail : ifms.administration@chu-nimes.fr



Annexe 2

ATTESTATION

*A fournir par les candidats relevant
de la liste de Droit commun*

Je soussigné.e.....

Atteste avoir procédé au versement de la somme de **100 €**, représentant le montant des droits d'inscription aux épreuves d'admission dans le cadre de mon inscription au concours, en vue d'intégrer la formation d'Infirmier Anesthésiste, organisé par l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du CHU de Nîmes – session 2026.

Fait à le.....

SIGNATURE du CANDIDAT :

Annexe 3

CERTIFICAT MEDICAL

*A fournir par les candidats relevant
de la liste Droits spécifiques*

Je soussigné.e Docteur

suite à l'examen pratiqué ce jour, atteste que

.....

ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
d'Infirmier Anesthésiste.

Fait à le.....

SIGNATURE :

CACHET